



**HAL**  
open science

La “liberté satyrique” et la “liberté française”.  
Politiques de la satire dans le Satiricon de Jean Barclay  
(1603-1628)

Laurence Giavarini

► To cite this version:

Laurence Giavarini. La “liberté satyrique” et la “liberté française”. Politiques de la satire dans le Satiricon de Jean Barclay (1603-1628). Albineana, Cahiers d’Aubigné, 2017, Discours satiriques et poétiques de l’actualité. Études réunies par Julien Goeury et Guillaume Peureux, 29, pp.109-130. hal-01705129

HAL Id: hal-01705129

<https://u-bourgogne.hal.science/hal-01705129v1>

Submitted on 6 Apr 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Albineana 29

**Julien GOEURY, Guillaume PEUREUX** : Introduction. *Satire de l'actualité, actualité de la satire* – **Martial MARTIN** : *Les premières gazettes et la satire : de la légitimation de l'actualité à sa dénonciation* – **Nicolas CORREARD** : *Une satire sceptique : les Sardi venales. Satyra Menippea (1612) de Petrus Cunaeus* – **Nicolas LOMBART** : *De l'éloquence judiciaire à la satire en vers : l'autre actualité du poète-juriste (1557-1631)* – **Emmanuel BURON** : *La satire comme dévoilement de l'éloge. Circonstances biographiques et enjeux politiques des Odes-satyres de Jean de La Gessée* – **Laurence GIAVARINI** : *La « liberté satyrique » et la « liberté française ».* *Politiques de la satire dans le Satyricon de Jean Barclay (1603-1628)* – **Pascal DEBAILLY** : *Satire et négation : l'émergence du sujet dans les Satyres de Mathurin Régnier* – **Mathieu DE LA GORCE** : *La mise à nu, point de convergence entre les discours satiriques et la « satire » érotique des années 1600-1625 ?* – **Claudine NEDELEC** : *Les Aventures du Baron de Fæneste : satura/satyre/satire* – **Varia** – **Jean-Raymond FANLO** : *Notes sur la seconde édition de l'Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné* – **Érick SURGET** : *Bibliographie albinéenne*

## Discours satiriques et poétiques de l'actualité

Cahiers  
d'AUBIGNÉ

NIORT  
2017

# LA « LIBERTÉ SATYRIQUE » ET LA « LIBERTÉ FRANÇOISE » POLITIQUES DE LA SATIRE DANS LE *SATYRICON* DE JEAN BARCLAY (1603-1628)

Tout un volet des travaux sur la satire des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles est ordonné par la question des modèles et des classements génériques. Cette démarche d'ordonnement qui peut s'appuyer sur l'existence de plusieurs traditions antiques, principalement de Varron à Pétrone, travaille fortement à placer ces écrits dans le temps long de la littérature, l'analyse qui en est produite étant principalement d'ordre poétique. La question du genre permet ce type de contextualisation interne, qui peut se fonder sur l'histoire de la transmission des écrits anciens à la Renaissance, mais elle est parfois travaillée, au début du XVII<sup>e</sup> siècle notamment, par un « phénomène satyrique » collectif, inscrit dans des stratégies de librairies et nettement délimité en son terme par la machine judiciaire du procès de Théophile de Viau<sup>1</sup>. Dans ce cas, la dimension événementielle conduit à prendre pleinement en charge la portée polémique et politique du satyrique, soit qu'on le comprenne comme un travail de correction des mœurs, soit qu'il permette de mesurer un écart par rapport à cette norme<sup>2</sup>. Une des difficultés d'appréciation de l'énonciation satyrique tient au fait qu'elle ne cesse de produire ses propres classements des écrits, et qu'il est difficile d'échapper à ses stratégies internes de qualification. Le partage entre le littéraire et le polémique n'y est pourtant pas si clair, ainsi que le montre, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'exemple paradigmatique de *La Satyre Ménippée*. Avant sa première publication imprimée en 1594, ce libelle avait reçu d'autres titres. Il s'agissait bien d'un texte d'intervention politique que cette expression de « satire ménippée » faisait soudain accéder à ce que son dernier éditeur, Martial Martin<sup>3</sup>, appelle de manière discutable, mais intéressante, la « dignité littéraire », cela à peine un an après la

---

1. Voir les analyses de G. Peureux, *La Muse satyrique (1600-1622)*, Genève, Droz, 2015.

2. *Ibid.*, chap. 2 : les deux réalisations sont ainsi désignées comme « fonction satyrique » et « fonction satyrique ».

3. *Satyre Menippe de la Vertu du Catholicon d'Espagne et de la tenue des Estats de Paris*, J. Mettayer, 1594, M. Martin (éd.), Paris, H. Champion, 2007. Sur l'histoire des éditions de la *Satyre Ménippée*, au XVI<sup>e</sup>, puis au XIX<sup>e</sup> siècle, voir les pages XXVIII-XLI et CXLIX-CLXXIII.

circonstance politique qui l'avait vu paraître<sup>4</sup> : les humanistes qui employaient l'expression avaient institué tout un ensemble d'écrits latins et grecs en modèles du genre, et constitué autour de lui une « famille textuelle »<sup>5</sup>. C'est ce *corpus* qui aurait produit une forme de littérisation savante d'un libelle<sup>6</sup>. Pour Martial Martin, *La Satyre Ménippée* aurait alors joué un rôle central dans les transformations de la satire à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; elle aurait notamment permis de passer « d'une conception formelle et traditionnelle de la satire versifiée liée aux modèles horatio-juvénaliens à une vision plus "tonale" associée à l'expression d'une subjectivité en butte au monde tel qu'il est »<sup>7</sup>, la notion de « ton » marquant ici le souci de se déprendre de la catégorie de genre, pour mettre en évidence et qualifier un écrit polémique en cours de littérisation<sup>8</sup>.

Cette forme de mise à distance et de littérisation du politique dans des énonciations satiriques<sup>9</sup>, je voudrais en étudier le fonctionnement à travers l'exemple du *Satyricon* de Jean Barclay, en mettant principalement

4. Rappelons qu'il s'agit d'un texte politique qui est lu comme une action de persuasion de la population parisienne, au moment où Henri de Navarre va devenir, après sa conversion, roi de France. Sept orateurs prennent la parole, principalement des chefs ligueurs (« Monsieur le lieutenant », soit le duc de Mayenne, « Monsieur le Legat », c'est-à-dire Philippe Sega, légat du pape, « Monsieur le cardinal de Pelvé », « Monsieur de Lyon », l'archevêque de Lyon, « Monsieur le recteur Roze », le « sieur de Rieux »), puis « Monsieur d'Aubray », représentant du tiers état.

5. C'est la *Satyra Menippea* de Juste Lipse, en 1581. Voir M. Martin, « *Satyre Menippea de la Vertu du Catholicon d'Espagne et de la tenue des Etats de Paris. Édition critique* », *L'Information littéraire*, 2002/3, vol. 54, p. 4, ainsi que B. Renner, « Avant-propos » dans B. Renner (dir.), *La Satire dans tous ses états. Le "meslange satyricque" à la Renaissance*, Genève, Droz, 2008, p. 9.

6. Dans sa première édition, l'écrit s'intitule *Abbrege et l'ame des Estatz convoquez à Paris en l'an 1593, le 10 de Febvrier* (Ms, slnd). C'est en 1594 qu'apparaît le syntagme « satire ménippée » : il « correspond donc à une volonté de "polir" le texte, d'évacuer sa teneur proprement militante pour mettre en avant sa littérisation. » (M. Martin, *ibid.*, p. 5).

7. *Ibid.*, p. 5.

8. Ces conclusions sont reprises par B. Renner (« Avant-propos » à *La Satire dans tous ses états*, ouvr. cité, p. 16), mais nuancées par la mention des travaux de Ch. Lauvergnot-Gagnière qui a rappelé le très grand nombre des éditions de Lucien de Samosate entre 1470 et 1600 (plus de 330) dans *Lucien de Samosate et le lucianisme en France au XVI<sup>e</sup> siècle. Athéisme et polémique*, Genève, Droz, 1988, p. 25-57.

9. Pour une approche de l'écrit en terme d'« énonciation », voir Alain A. Cantillon, *Le-pari-de-Pascal. Étude littéraire d'une série d'énonciations*, Paris, Vrin-EHESS, préambule.

l'accent sur les manipulations textuelles et discursives dont les écrits qui le constituent ont été l'objet, du vivant de son auteur d'abord, entre 1607 et 1621, puis, après sa mort, dans les années 1624-1628 : manipulations par la production d'une clé latine, par un travail de montage textuel, par la publication de traductions en français, par l'ajout d'une « continuation » relevant d'une inscription locale différente de la première, mais d'une perspective polémique analogue. À travers le cas du *Satyricon* envisagé dans son hétérogénéité formelle, il s'agira de souligner non pas tant une éventuelle puissance du littéraire que les stratégies par lesquelles des écrits que l'on pourrait très bien mettre du côté de l'écriture pamphlétaire, d'un certain type d'écriture politique immédiate, sont inscrits dans des espaces de significations divers – le biographique et la tradition satirique latine –, mais permettent également de fixer des significations polémiques dans un temps long qui n'est pas celui de la littérature, mais bien celui du politique.

L'Euphormion (1603, 1607, 1610), sa clé, son apologie : récit de vie et antijésuitisme

En 1625 et 1626 furent publiées à Paris deux traductions assez différentes du roman latin de Jean Barclay, *Euphormio*, dédié à Jacques 1<sup>er</sup> d'Angleterre. Ce roman avait paru en deux parties, la première à Londres en 1603, semble-t-il, la seconde à Paris en 1607<sup>10</sup>, à peine moins de vingt ans avant les deux traductions en français. Par son titre – *Euphormionis Lusinini satyricon* –, le texte latin affichait sa filiation avec le roman de Pétrone. Le 13 décembre 1608, la seconde partie fut mise à l'Index, et des exemplaires saisis, parce que « la sainteté du pape [y était] plaisamment pasquillée en plusieurs endroits » selon l'explication donnée par Pierre de L'Estoile<sup>11</sup>. L'affaire de l'Interdit de Venise (1606-1607) y occupait, il est vrai, une place importante, qui fut un des moments les plus virulents de l'antijésuitisme au tournant

---

10. Il n'y a pas d'exemplaire de la première édition, mais le titre de la deuxième, parue à Paris en 1605, implique une révision : *Euphormionis Lusinini satyricon, nunc primum recognitum, emendatum et variis in locis auctum. (Pars prima.)*, Parisiis, apud Franciscum Huby, 1605. *Euphormionis Lusinini Satyricon. Pars secunda. Nunc primum in lucem edita*, Parisiis, apud Franciscum Huby, 1607. Je citerai l'édition latine de 1624.

11. Pierre de L'Estoile, *Journal pour le règne de Henri IV*, II : 1601-1609, A. Martin (éd.), Paris, Gallimard, 1958, p. 309.

du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup> : rapportée à l'occasion d'une rencontre vénitienne d'Euphormion, elle donnait lieu à des développements satiriques sur le pouvoir devenu illimité des « géphyres », les papes. La mise à l'index n'empêcha nullement Barclay de persister dans un court texte de défense de son roman, l'*Apologia pro se*, paru en 1610<sup>13</sup>, qui tint lieu de troisième partie du *Satyricon*<sup>14</sup>, auquel fut ajouté plus tard l'*Icon animorum* de 1614, un petit traité consacré aux manières et aux mœurs des contemporains de l'auteur, imprimé à Londres et dédié au jeune Louis XIII. Ainsi, en 1623, deux ans après la mort de Barclay, paraissait un volume intitulé *Joannis Barclaii Satyricon* qui présentait les quatre écrits par ordre de publication imprimée, précédés d'une clé.

Cette clé – dont la constitution et la circulation mériteraient à elles seules qu'on en fasse l'histoire – est au centre de la lecture biographique du roman : biographique en ce que, si elle postule que le texte de Barclay procède successivement d'une biographie de Guillaume Barclay, père de l'auteur, puis d'une autobiographie de Jean, elle tire l'histoire de la vie de celui-ci des informations qu'elle croit trouver dans son roman. Albert Collignon, auteur d'un assez gros dossier en deux parties sur l'*Euphormio* paru en 1900 et 1901, la lit à partir d'une version trouvée dans les pages d'un manuscrit de la Bibliothèque Municipale de Nancy, attribué au jésuite Nicolas Abram (1589-1657), et postérieure, semble-t-il, d'une cinquantaine d'années à la parution de l'*Euphormio*, puisqu'elle figure dans une histoire de l'université de Pont-à-Mousson. Collignon souligne que le père Abram ne s'est intéressé, dans l'enregistrement de cette clé, qu'à ce qui concernait les rapports de Jean Barclay et de son père avec l'université de Pont-à-Mousson nouvellement fondée par le duc de Lorraine, soucieux de promouvoir un lieu de « formation des élites » contre les réformés<sup>15</sup>. Guillaume Barclay avait été le doyen de

---

12. Rien sur l'*Euphormion* dans P.-A. Fabre et C. Maire (dir.), *Les Antijésuites. Discours, figures et lieux de l'antijésuitisme à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2010.

13. *Euphormionis Satyricis apologia pro se*, Parisiis, apud Franciscum Huby, 1610. Cette *Apologia* connut plusieurs rééditions : en 1613, sl (*in-12* de 78 pages).

14. Je citerai le texte latin dans l'édition de 1624 : *Euphormionis Lusinini, sive Joannis Barclai Satyricon, Quadripartitum ; nunc denuo recognitum, emendatum, & mirifice illustratum, Adjecta clavi, sive obscurorum & quasi ænigmaticorum nominum, in hoc opere passim occurrentium, dilucidam explicatione*, Londini, Joanni Bil, 1624.

15. S. Taussig et P. Choné, introduction à Jean Barclay, *Le Tableau des esprits* [1625], Turnhout, Brepols, 2009, p. 17-19.

l'université pendant vingt-cinq ans avant son exil en Angleterre<sup>16</sup>. Sans prendre en charge l'importance polémique de ses écrits gallicans, Collignon cherche les causes de l'antijésuitisme patent de l'*Euphormio* dans les démêlés locaux de Guillaume Barclay avec la compagnie de Jésus, tout en concluant curieusement que « cet écrit innocent et gai » ne porte aucune « trace d'aigreur ou de colère »<sup>17</sup>. Même lorsqu'il analyse la façon dont Acignius – anagramme transparente d'Ignacius, désignant « le jésuite » comme type – « apparaît là où on l'attend le moins », dont il exerce partout « son pouvoir mystérieux », dont « onctueux et insinuant, il déploie mais en vain, tout son art, toutes les séductions de sa parole pour décider Euphormion à entrer dans le sein de la société », il en conclut :

S'il est un adversaire catégoriquement mis en cause par Barclay dans son *Satyricon*, c'est bien la compagnie de Jésus, contre laquelle il sert avec ardeur le ressentiment paternel, en même temps qu'il satisfait ses rancunes de transfuge du noviciat éclairé à temps sur les dangers d'une vocation suggérée et factice.<sup>18</sup>

L'ambivalence de point de vue manifestée dans le dossier de Collignon sur l'*Euphormio* de Jean Barclay tient en partie à la difficulté de penser la différence de statut entre deux types d'écrits qui appartiennent bien pourtant à la même vaste polémique : d'un côté, les écrits ouvertement gallicans de Guillaume Barclay<sup>19</sup> et leur position affirmée dans la

---

16. Démêlés au sujet de la charge de recteur et de chancelier de la faculté de droit de Pont-à-Mousson pour laquelle Guillaume Barclay se serait trouvé en rivalité avec les jésuites. Sur la biographie de Guillaume Barclay, voir, outre la synthèse de S. Taussig et P. Choné : Ernest E. Dubois, « Guillaume Barclay, juriconsulte écossais, professeur à Pont-à-Mousson et à Angers (1546-1608) », *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1870, p. LVIII-CLXXVI et Claude C. Collot, *L'École doctrinale de droit public de Pont-à-Mousson (Pierre Grégoire de Toulouse et Guillaume Barclay). Fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris Pichon & Durand-Auzias, 1965, p. 45-52, p. 127-131, p. 152-156.

17. A. Collignon, « Notes sur l'*Euphormion* de Jean Barclay (2) », *Annales de l'Est*, 1901, p. 26.

18. « Notes sur l'*Euphormion* de Jean Barclay (1) », *Annales de l'Est*, 1900, p. 499.

19. *Guglielmi Barclaii, ... De regno et regali potestate, adversus Buchananum, Brutum, Boucherium et reliquos monarchomachos, libri sex*, Parisiis, apud G. Chaudière, 1600, et en 1609, *De Potestate Papae* (le titre exact est *De Potestate Papae an et quatenus in reges et principes seculares jus et imperium habeat : Guil. Barclaii, ... liber posthumus*, sl ; F. Du Bois et J. Garnich) ; la multiplication des écrits gallicans est provoquée par la mort d'Henri IV, et la polémique se développe notamment autour

controverse anti-papale, de l'autre le roman satirique de son fils, dont la construction narrative suit les tribulations du personnage éponyme à travers l'Europe. Les questions socio-politiques liées à la controverse anti-jésuite s'y trouvent en effet ressaisies sur un mode narratif en première personne, parfois allégorique, quoique peu voilé, parfois merveilleux, mais avec la légitimité et l'autorité à distance du modèle pétronien. C'est ainsi qu'au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, le roman de Barclay s'est trouvé très peu contextualisé, voire pas du tout, dans les controverses anti-jésuites et anti-papales des premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, mais plutôt dans une perspective (auto)-biographique étroitement comprise. Il est vrai que le père Abram sur qui s'appuyait la lecture de Collignon faisait varier la signification de certains noms à clé en fonction des deux parties du roman, qu'il lisait, l'une comme l'histoire de Guillaume Barclay, l'autre comme celle de son fils : Callion, « duc de Guise » dans la première, mais Charles III, duc de Lorraine dans la seconde ; Fibullius, ami de Guise dans la première, cardinal de Lorraine dans la seconde<sup>20</sup>.

Cette bivalence de certains noms n'apparaît pas dans d'autres clés qui circulèrent au XVII<sup>e</sup> siècle et dont la plus complète se trouverait, selon Collignon, dans l'édition en 1674 du *Satyricon*, qu'il cite après Jules Dukas<sup>21</sup>. Seule la clé « lorraine » l'intéresse, parce qu'elle entérine sa lecture biographique du roman, d'autant qu'elle se présente à l'intérieur d'un commentaire du père Abram concernant l'auteur. Pourtant, dans le *Journal* qui sert souvent à documenter la réception, dans les années 1600, des deux parties du roman de Barclay, Pierre de L'Estoile rapportait en 1609 comment il avait acheté le *De Potestate papae* de Guillaume Barclay au moment même de sa lecture d'*Euphormio* :

M. du Pui m'en avoit presté un [exemplaire] l'an passé, mais seulement pour vingt-quatre heures, avec la Clef, sans laquelle on ne peut cueillir les fruits du livre, lequel j'eus à peine loisir

---

de la réponse de Bellarmin au second traité de Barclay, le *Tractatus auctoritatis Summi Pontificis in rebus temporalibus adversus Gugliemum Barclaium* (Romae, Bartholomæi Zannetti, 1610) : H.-J. Martin, *Livre, pouvoir et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, 1984 [1969], t. I, p. 181-182.

20. A. Collignon, « Notes sur l'*Euphormion* de Jean Barclay (1) », art. cit., p. 514.

21. *Étude bibliographique et littéraire sur le Satyricon de Jean Barclay*, Paris, L. Techener, 1880.



de lire, mais transcrits, pour l'intelligence, ladite Clef dans mon Registre.<sup>22</sup>

Et un peu plus loin :

J'ay acheté ce jour un nouveau livre [...] fait par feu M. Barclaye, Escossois, père de Barclaye, auteur du *Satyricon d'Euphormio*, intitulé *De potestate Papae* [...] laquelle matière (qui occupe aujourd'hui la pluspart de nos Theologiens et Canonistes et s'agit sur les bancs de la Théologie) est traitée par lui en Catholique (comme il estoit), de façon toutesfois que, par fortes raisons et bonnes auctorités [...] il despouille le Pape de toute puissance séculière et temporelle, principalement que qu'il prétend (directement ou indirectement) avoir sur les Rois et Princes de la terre ; soustenant qu'il n'en a, non plus qu'ils en ont sur la spirituelle, laquelle il laisse au Pape libre et entière, comme au vicaire de S. Pierre. *Cujus antiquam et synceram pietatem* (dit son fils en la 2<sup>e</sup> Partie de son *Satyricon* feuillet 21) *superstitio corrumpit, ut traduceretur illa vis, quam in sideribus habet ad imperium terrarum.*<sup>23</sup>

De fait, le traité de Guillaume Barclay venait d'être édité, un an après sa mort, par son fils<sup>24</sup>.

Il y eut en effet plusieurs clés de l'*Euphormio*, dont attestent au minimum les différentes formes qu'on leur trouve dans les très nombreuses éditions du roman durant le siècle, tantôt de la première<sup>25</sup>

---

22. *Mémoires-journaux* de Pierre de L'Estoile (1574-1611), reproduction de l'édition Jouaust et Lemerre, Paris, Librairie Jules Taillandier, 1875-1896, 12 vol., t. IX, p. 324. Sur la lecture à clef d'*Euphormio* par Pierre de l'Estoile, voir M. Martin, « Satyres ménippées et *satyrica* : de la satire narrative au roman à clés (1580-1630), dans *Lectures à clé : Littératures classiques*, n° 54, printemps 2005, textes réunis et présentés par M. Bombart et M. Escola, p. 103-115 (p. 113 et note 48 en particulier, sur le glissement, dans le *Journal* de la « lecture à clés » à la détermination des « passages-clés »).

23. *Ibid.*, p. 329. Le passage cité peut se lire ainsi : les papes « dont l'ancienne et sincère piété a été corrompue par la superstition, en sorte que le pouvoir qu'ils ont aux cieus fût transféré sur l'empire terrestre ».

24. La première traduction française intervient dès 1611 : *Traicté de la puissance du pape, sçavoir s'il a quelque droict, empire ou domination sur les rois & princes seculiers. Traduiet du latin de Guillaume Barclay, jurisconsulte, Pont-à-Mousson, Helie Huldric, 1611.*

25. Une simple liste non alphabétique dans une édition, en 1623 de *Euphormionis Lusini Satyricon, pars I*, Francfort, 1623, p. 3-4.

ou de la deuxième parties<sup>26</sup> seules, tantôt d'un volume rassemblant les trois premières ou les quatre parties du *Satyricon*<sup>27</sup>. Et si la clé était vraisemblablement encore manuscrite au moment où Pierre de L'Estoile lisait la suite de l'*Euphormio*, elle fut imprimée dans les éditions partielles ou « complètes » de l'ouvrage, après la mort de Jean Barclay, à partir de 1623. Dans la clé « lorraine », le personnage de Thémistius est le père Guillaume de Jean Barclay, appelé aussi Euphormion « de manière énigmatique », mais il est désigné comme « Ictus aliquis » dans la clé non alphabétique de 1623, et désigné plus longuement comme

un certain jurisconsulte ; soit P. Grégoire, jurisconsulte de Pont-à-Mousson ; soit Guillaume Barclay, père de notre auteur, professeur régent à l'université de Pont-à-Mousson qui s'est illustré par de très importants écrits, le *De regno & Regis*, le *De potestate* contre Bellarmin, et antérieurement auprès du duc de Lorraine [...]

dans la clé alphabétique de 1624<sup>28</sup>. Dans l'ensemble, ces clés vont bien au-delà de Pont-à-Mousson, puisqu'elles englobent les noms des pays que traverse Euphormion, et ceux de ses rencontres. Les significations sont tantôt d'ordre anagrammatique (comme Acignus ou Liphippus pour Philippe II), tantôt d'ordre symbolique : Eleutheria – la liberté – pour la France, Doromisus – celui qui hait les cadeaux – attribué par antiphrase à Sully, Géphyrus – du grec *gephurè*, le pont – pour le pontife<sup>29</sup>. Certaines identifications onomastiques ont ainsi construit une inscription très locale du livre de Barclay, mais il n'est pas sûr qu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle, cela ait entravé la perception des enjeux de sa dimension polémique à l'échelle des tensions de la question jésuite en Europe. Si le « patron » pétronien de l'*Euphormio* permet de raconter l'histoire d'Euphormion comme celle d'un esclave, apparemment à

---

26. Une liste alphabétique, avec des lignes non remplies, dans *Euphormionis Lusini Satyricon, pars II*, Leydæ, Jacobi Marci, 1623, dix pages non numérotées.

27. Même chose dans une édition à Leyde des quatre parties du *Satyricon*, ou dans l'édition de 1674.

28. « *Jurisconsultus quidam ; vel P. Gregorius, JC<sup>us</sup> Ponti-Mussanus : vel Gulielmus Barclaius, Pater nostri Auctoris, Professor regius in Ponti-Mussana Academia ; qui scriptis gravissimis de Regno & Regis institutione : De potestate Pontificis adversus Bellarminum, admodum inclaravit, & superiore tempore Ducis Lotharingie Consiliarius fuit.* » (ma traduction).

29. Voir l'appendice « Les noms propres dans l'*Euphormion* » d'A. Collignon, « Notes sur l'*Euphormion* de Jean Barclay (2), art. cité, p. 14 sq.

distance de la France du début du XVII<sup>e</sup> siècle, ses aventures avec « Acignius » et les « Acigniens », les commentaires du narrateur, l'onomastique même construisaient une lisibilité immédiate des pratiques de prosélytisme, de recrutement et d'enseignement jésuitiques du temps, sur fond d'un affrontement continué entre jésuites et gallicans<sup>30</sup>.

L'*Apologia pro se* de 1610, qui reprend l'onomastique du roman, est de ce point de vue un texte intéressant, qui tente de placer cette « liberté satyrique » (*hanc Satyrici libertatem*<sup>31</sup>) à distance de la médisance des libelles qui visent des personnes particulières, récusant notamment que l'on puisse attribuer les noms de Callio et de Fibullius à « certains hommes » (*certis hominis*, p. 516) – le duc de Guise et un de ses amis –, récusant plus largement la clé même, ce « petit papier qui a ouvert les secrets de sa satire » (*chartula, quae omnia Satyrici mei secreta videbatur reclusisse*, p. 519). Mais le discours topique de récusation de la médisance n'empêche nullement que soient confirmées les positions exprimées par l'*Euphormio*, tant pour ce qui concerne les papes, les jésuites que pour le roi de France. Car les premiers « pensaient leurs vices inconnus du peuple et de son respect superstitieux, les autres que toucher aux hommes sacrés, c'est accuser les dieux »<sup>32</sup> ; les premiers, encore, fondent leur arrogance sur une médiocre connaissance du droit canon et la fréquentation de Rome... Sans doute l'auteur s'attache-t-il à souligner la différence existant entre les « violents écrits » (*atrocibus stillis*, p. 521) qui se sont affrontés pendant l'affaire de l'interdit de Venise (*motus qui Marciam nuper erexit tempestatis*, p. 520) et la douceur de sa fable (*suavitem fabulae*), ainsi que la modestie des paroles (*modestia verborum*) avec laquelle Euphormion a voulu se libérer de son indignation. Mais cette insistance sur la modération de sa satire permet aussi, dans certains passages, de situer

---

30. De l'association entre les « allusions à la culture gréco-romaine » et « l'évocation d'événements contemporains », il « résulte un tableau d'ensemble flou et intemporel, qui peut heurter à la lecture par ses décalages et ses brusques changements de registre. Tantôt on pénètre dans les cours princières du XVII<sup>e</sup> siècle naissant, tantôt on se retrouve dans les cuisines bruyantes des comédies de Plaute. » (A. Cuillère, *l'Euphormion de Jean Barclay ; trad. française de Jean Bérault, 1640*, Paris, Klincksieck, 2000, introduction, p. XIII).

31. *Euphormionis Joanni Barclai*, éd. 1624 citée, p. 519.

32. *Ibid.*, p. 520 : « *Du milli sua vitia putant tutissime a populo superstitiosa reverentia nesciri, hi autem in sacris hominibus accusari omnes deos* ».

l'*Euphormio* dans le cadre de « l'infinie liberté d'écrire » (*infinita libertate scribendi*, p. 546) qui caractérise la France.

*Les traductions de 1625 et 1626 : les enjeux de la « liberté française »*

On comprend alors l'intérêt qu'il y a à traduire pour la première fois en français l'*Euphormion*, en 1625 et 1626, assez longtemps finalement après sa parution en latin. Une autre traduction a paru en 1640 dans une langue qui n'est pas du « latin francisé » (suivant une remarque critique faite par le second des traducteurs au premier) et qui lui a valu une édition moderne<sup>33</sup>, mais ce sont les traductions de 1625 et 1626, essentiellement la première, qui intéressent ici la question des enjeux politiques du satirique. Sous le titre de *Satyres d'Euphormion de Lusine* parurent ainsi les première et seconde parties de l'*Euphormio*, suivies de l'*Apologie*, dans un français dû à un avocat, Jean Tournet<sup>34</sup>, qui signait I.T.P.A.E.P., peut-être pour Jean Tournet Parisien Advocat en Parlement : un abondant traducteur, historiographe et jurisconsulte. L'année suivante, un autre avocat, Sébastien Nau, donnait une nouvelle traduction de la première partie seulement sous le titre de *L'Œil clairvoyant d'Euphormion* : certains exemplaires étaient à l'enseigne de Toussaint Quinet, d'autres à celles d'Antoine « Estoct », le nom d'éditeur – peut-être fictif – des manipulations du *Parnasse satyrique* qui, à l'évidence, continuait d'exploiter le filon satyrique<sup>35</sup>.

---

33. *La satire d'Euphormion, composée par Jean Barclay et mise nouvellement en françois (par Jean Béraut), avec les observations qui expliquent toutes les difficultez contenües en la première et seconde partie*, Paris, J. Quignard, 1640, rééd. sous le titre : *Euphormion de Jean Barclay ; trad. française de Jean Béraut, 1640*, éd. citée supra.

34. *Les Satyres d'Euphormion de Lusine, contenans la censure des actions de la plus grande partie des hommes en diverses charges et vacations, composées en langue latine par Jean Barclay et mises en français par I.T.P.A.E.P.*, Paris, J. Petit-Pas, 1625. Le privilège au libraire est daté du 21 mars 1625. La traduction inclut les deux parties de l'*Euphormio* ainsi que l'*Apologia* de 1610, dédiée à Charles-Emmanuel de Savoie.

35. *L'Œil clairvoyant d'Euphormion dans les actions des hommes et de son règne parmi les plus grands et signalés de la Cour, satire de nostre temps composé en latin par Jean Barclay et mis en nostre langage par M. Nau, advocat en Parlement*, Paris, A. Estoct (sic), 1626. L'ouvrage est dédié à « Monsieur Nau, vicomte de Bercy, conseiller du Roy, trésorier général de l'extraordinaire des guerres ». La BnF signale un exemplaire chez Toussaint Quinet, sans date. Le traducteur, Sébastien Nau, sieur de Montgazon, cousin des Perrot d'Ablancourt par sa mère, était avocat, et il devint

Deux traductions d'un roman satirique, très anti-jésuite, à quelques mois d'intervalle, dans un moment où le procès de Théophile de Viau fait éclater la puissance d'action d'un jésuite contre les lettres nouvelles, cela avec le soutien du Parlement de Paris : on peut assurément contester la mobilisation de ce contexte anti-libertin, en soulignant que les traductions de l'*Euphormio* viennent avant tout exploiter une actualité éditoriale autour de Barclay. L'imprimeur du *Tableau des esprits*, en 1625 toujours, souligne bien que

le nom de Barclay [I]'a convié de voir ses œuvres françoises, par-ce que son stile latin a esté si savoureusement gousté de plusieurs galans personnages, qu'[il a] creu qu'estans mis en nostre langue vulgaire, il donneroit du contentement à ceux qui en prendroient la lecture.<sup>36</sup>

En 1621 avait en effet paru un autre roman néo-latin, *Argenis*<sup>37</sup>, traduit en français bien plus vite que l'*Euphormio*, dès 1624, sous le titre de *L'Argenis de Jean Barclay*<sup>38</sup>, et cette traduction de Pierre de Marcassus avait été rééditée l'année suivante<sup>39</sup>. Or ce roman revenait sur un épisode de la Ligue et montrait que la monarchie prévalait sur la papauté pour soigner les « maladies de religion »<sup>40</sup>. La perspective gallicane constituait

---

plus tard abbé de Nesle-la-Reposte. Quelques lignes sur ses origines dans R. Zuber, *Les « belles infidèles » et la formation du goût classique. Perrot d'Ablancourt et Guez de Balzac*, Paris, Albin Michel « Bibliothèque de "L'Évolution de l'Humanité" », 1995 [1968], p. 216, n. 8, qui utilise la notice d'A. Adam, dans l'édition des *Historiettes* de Tallemant des Réaux (Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de La Pléiade », 1961, t. II, p. 1106). Tallemant ne l'appelle que « Montgazon ».

36. *Le Tableau des esprits de Mr. Jean Barclay [...]*, Paris, Jean Petit-Pas, 1625, « L'imprimeur au lecteur », n.p.

37. *Joannis Barclaii Argenis*, Parisiis, apud N. Buon, 1621 (in-8°, 1208 p.), rééd. 1622, 1623 (Augustae Trebocorum ou N. Buon), 1625 (Nicolas Buon). On trouve plusieurs éditions du roman à l'étranger, par exemple en 1623, à Francfort (Danielis & Davidis Aubriorum & Clementis Schleichij).

38. *L'Argenis de Jean Barclay, traduction nouvelle enrichie de figures*, Paris, Nicolas Buon, 1624, in-8°, 1082 p.

39. S. Taussig et P. Choné soulignent la « frénésie éditoriale autour de [Barclay] » en 1625 (*Le Tableau des esprits*, éd. citée, Introduction p. 27).

40. *L'Argenis* fait ainsi dire à Iburrans (anagramme d'Urbain VIII), au pape donc, que « la guérison [du mal protestant – Hyperephanien] ne dépend que des Rois seuls, & nous esperons que le soin & la piété de Meleandre diminuera fort la violence de ceste maladie : pourveu que l'on mette fin à ces guerres civiles, qui ont toujours grandement servy pour l'accroissement des Hyperephanien » (trad. citée, liv. second, chap. 5, p. 222-223).

ainsi un arrière-plan important de l'ouvrage, tout en confirmant l'importance d'un type d'écriture fictionnelle dans la ressaisie des questions politiques brûlantes issues des guerres de Religion<sup>41</sup>.

Mais autour du procès de Théophile de Viau, la liberté française à laquelle Barclay donne un sens bien particulier en l'associant aux pouvoirs d'une satire « douce », est précisément devenue une question qui touche l'écriture, les pratiques poétiques et les pratiques autoriales. Le fait qu'un jésuite, le père Garasse, reprenne dans son libelle contre Théophile de Viau la mise en scène de la vie de cabaret figurant dans les recueils satiriques des années 1600-1610 rend manifestes tant la puissance imaginaire du poétique que le risque de ses utilisations polémiques. C'est alors la « nouveauté » de l'écriture théophilienne qui est la cible des religieux, tout comme l'est l'équivocité d'un Guez de Balzac.

Non que les traductions de l'*Euphormio* puissent exactement apparaître comme une défense du poète condamné : c'est plutôt ce qui est visé à travers lui qui donne sens à la revendication d'une liberté d'écrire française. Les phrases de l'*Apologia* qui développaient l'idée d'un esprit français, d'une nécessité, inscrite dans l'esprit français, de la liberté d'écrire, trouvent à l'évidence une pertinence nouvelle dans ces années dont on fait souvent le point d'arrêt d'une agitation pamphlétaire, satirique, et plus largement littéraire. Ce n'est pas non plus qu'il faille dévoiler en français ce que le latin aurait masqué : il est assez improbable que le latin ait été pour Barclay un déguisement visant à « dénoncer sans offenser »<sup>42</sup>, car la cible principale de l'*Euphormio* lisait parfaitement le latin ; le choix de cette langue visait non « à rétrécir son public aux savants, mais [à] l'élargir au contraire »<sup>43</sup>. Mais en 1625, il y a un nouvel enjeu dans l'affirmation de la liberté d'écrire française. Si cette liberté s'est souvent développée en satires « indignes » s'abandonnant à leurs « envies », pire à la « médisance », Barclay souligne la différence entre les nations où la malice méprise les princes, et la France où la vraie générosité sait combattre la trop aigre morsure satirique pour la faire

---

41. De la même perspective politique, mais non satirique, relèvent les premières parties de *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé, respectivement parues en 1607, 1610, 1619 : le roman – un certain type de roman – constitue bien un mode d'intervention dans les questions politiques du temps. Du moins l'est-il encore au tournant des années 1620.

42. C'est l'analyse de J. Serroy, dans *Roman et réalité. Les histoires comiques au XVII<sup>e</sup> siècle*, Condé-sur-Noiraud, Minard, 1981, p. 241.

43. S. Taussig et P. Choné, Introduction au *Tableau des esprits*, éd. citée, p. 29.

revenir « à la vertu » : dans les premières, « les Juges doivent sans doute remédier par la terreur des loix rigoureuses » [p. 70, *Praefecti haud dubio debebunt per terrorem saevientium legum*]; en France en revanche, il faut se contenter de la liberté, car « si elle estoit retenuë par Edicts inviolablement executez, peut estre que tout le poison duquel les esprits François se deschargent par ceste licence, se formeroit en ulceres cachez & fort redoutables » [p. 73, *Si vero non parcentibus edictis teneretur, tunc fortasse totum virus quo per hanc lasciviam se Gallica ingenia exonerant, in manium & tectorum ulcerum tabem coiret*]. Et Barclay d'observer que lui-même a « osé user du droict & privilege de la liberté Française » [*ausus um in jura & veluti sacra Gallicae libertatis intrare*], et a rempli sa satyre « d'un pleur douceureux & de traicts sans pointures » [p. 74, *Satyram vix ultra titulum saevientem, leni fletu & inermibus jocis implevi*].

En 1625, la traduction en français de l'*Apologia*<sup>44</sup> peut donc apparaître comme un manifeste pour la « liberté d'écrire française ». Certes décontextualisée des controverses qui donnaient sens au propos initial de Barclay – les attaques contre l'*Euphormio* situées dans la polémique entre gallicans et papistes –, elle fait néanmoins venir, dans un moment où s'affirme une volonté politique et religieuse de contrôler la liberté de l'écriture et de l'écrit, tout un ensemble de réflexions sur les « bonnes lettres » qui doivent rester à distance de la moindre ambition de richesse et d'honneur mais rester libres, de manière à manifester la continuité historique de « la liberté satyrique » nécessaire à l'équilibre de cette nation qui sait aimer les princes : la France. L'éloge de Protagon (Henri IV), dans la deuxième partie de l'*Euphormio* – Henri IV avait joué un rôle essentiel dans la résolution de l'Interdit en conduisant les tractations entre Rome et Venise – et dans l'*Apologia*, reliait la « liberté satyrique » à la figure d'un monarque protecteur de ses sujets : sa recontextualisation dans le moment du règne de Louis XIII où les lettres sont au cœur de tensions politiques et religieuses permet à la « satyre » de déplacer ces tensions dans un discours sur la transmission

---

44. *Apologie d'Euphormion touchant ses satyres*, Paris, s.n., 1625. L'avis au lecteur permet de comprendre que le traducteur est le même que celui de l'*Euphormio* (« L'Apologie d'Euphormion m'est fort à propos tombée entre les mains, lors que ceste traduction sortoit en lumiere, par ce que j'estois desja grandement importuné de bailler la clef de ceste Satyre », n.p). Le volume figure d'ailleurs à la suite de certains exemplaires des *Satyres d'Euphormion de Lusine* de 1625, avec une pagination propre.

monarchique et d'apparaître comme une forme morale d'appréciation de la question politico-religieuse.

*Une recontextualisation du moment Théophile dans la polémique anti-jésuite : Alitophile de Morisot (1624-1625)*

Le montage n'était pas terminé. En 1624 parut à Genève *Alitophili veritatis lacrymae sive Euphormioni Lusini continuatio* [les larmes de la vérité Alitophile, ou la continuation de l'Euphormion de Lusini], une fiction allégorique en latin, dédiée à « Henrico Borbonio, Galliarum protoprincipum », Henri de Bourbon, premier prince des Gaules<sup>45</sup>. L'auteur en était Claude-Barthélemy Morisot (1592-1661), avocat à Dijon, ancien élève du collège jésuite de la ville dont l'importante correspondance, en latin également, témoigne de ses liens avec les auteurs érudits du temps<sup>46</sup>. L'*Alitophile* se donne comme la continuation du roman latin de Jean Barclay, dont il reprend un certain nombre de noms à clé, notamment ceux des personnages publics qui traversent l'histoire : le jésuite est toujours « Acignius », le pape, « Géphyrius », la France « Eleutheria », et Henri IV « Protagon ».

Comme pour l'*Euphormio*, il y eut au XVII<sup>e</sup> siècle, puis au XIX<sup>e</sup> siècle, une lecture biographique de l'*Alitophile*, qualifié de « satire petulante contre [les membres de la compagnie], qui obtinrent arrêt du parlement de Dijon pour la faire brûler le 4 juillet 1625, par la main du

---

45. *Alitophili veritatis lacrymae sive Euphormioni Lusini continuatio*, Il s'agit d'un petit in-12 de 277 pages. Jules Dukas doute de l'existence de l'édition de Genève, 1624 (*Étude bibliographique et littéraire sur le Satyricon de Jean Barclay*, Paris, Léon Techener, 1880, p. 47).

46. Sur la carrière de Claude-Barthelemy Morisot, il n'existe aucune étude d'ensemble ; des éléments importants sur l'authenticité de sa correspondance figurent dans Fr. Secret, « Claude Barthelemy Morisot, chantre de Rubens et romancier chymique », *Studi Francesi*, n° 40, 1970, p. 77-85 ; des réflexions sur son « gallicanisme » dans le seul article qui s'intéresse à cet ouvrage : L. Godard de Donville, « D'*Alitophile* (Cl.-B. Morisot, 1625) à Théophile de Viau sans le libertinage », dans L. Fraisse (dir.), *L'Histoire littéraire : ses méthodes et ses résultats*, Mélanges offerts à Madeleine Bertaud, Genève, Droz, 2001, p. 539-554. René Pintard mentionne Morisot comme membre de la « société lettrée », significative des « cénacles érudits des grandes capitales de provinces », recrutant, en l'espèce, parmi les magistrats (*Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Boivin, 1943, Slatkine Reprints, 1983, p. 89).



bourreau »<sup>47</sup>. Si l'on en croit la seule traduction du livre, restée manuscrite et datée de 1821, un régent du collège jésuite de Dijon aux mœurs « contre nature » y était assez lisiblement moqué<sup>48</sup>. Le gallicanisme de Morisot, auteur en mars 1623 d'une plaquette sur les libertés de l'Église gallicane<sup>49</sup>, pourrait expliquer, avec ses démêlés dijonnais, la virulence de son antijésuitisme. Sur ce point, malgré le démenti de Gabriel Peignot<sup>50</sup>, l'ouvrage de Morisot constitue bien une continuation de l'*Euphormion*, non pas au sens où les aventures du personnage éponyme s'y poursuivent, même si la même onomastique s'y reconnaît, mais au sens où la critique des jésuites prolonge et accentue celle du roman de Barclay, quoique dans une conjoncture politique différente, et strictement française. Mais précisément, au travers d'une dénonciation des abus de Luynes, mort quatre ans avant la publication imprimée de l'*Alitophile*, cette conjoncture donne tout son poids à la référence positive à « Protagon ».

La continuité de l'*Alitophile* avec l'*Euphormio* passe également en effet par une étonnante dédicace, jamais commentée, qui s'adresse à « Henrico Borbonio protoprincipi Galliarum », Henri [de] Bourbon, « premier prince des Gaules ». C'est Henri IV qui est désigné ici par

---

47. Selon les *Menagiana ou les bons mots et remarques critiques, historiques, morales & d'erudition, de Monsieur Menage, recueillies par ses Amis*, tome troisieme, Paris, Florentin Delaulne, 1715, p. 37.

48. *Les larmes de la vérité ou les Aventures d'Alitophile écrites en prose latine, mêlée de vers par Claude Barthelemi Morisot de Dijon. Traduites librement en français et divisées en 14 livres, précédées d'Analises ou Argumens par JBJ, Tours l'an 1821*, in 4°, 280 p. Sur la première page, sous le titre, figurent les lignes suivantes : « C'est une satire assez virulente des meurs qui affligeaient alors la France. Claude Morisot qui était dijonnais a réservé ses traits les plus acérés aux Jésuites et particulièrement à ceux de Dijon qu'il accuse fréquemment de mœurs contre nature ». C'est dans l'histoire de Daphnis qu'il est question d'un Nometus qui a tenté de violer l'enfant. Deux lectures étroitement biographiques de *L'Alitophile* ont été faites au XIX<sup>e</sup> siècle : selon G. Peignot, Morisot aurait écrit contre les jésuites « pour se venger du père Monet qui l'avait un peu maltraité dans ses classes » (*Dictionnaire critique, littéraire et bibliographique des principaux livres condamnés au feu, supprimés ou censurés [...]*, Paris, A. Renouard, 1806, t. I, p. 334) ; pour J. Dukas, les pseudonymes transparents de Nometus et Daphnis voileraient à peine « l'aventure du père Voisin avec Théophile ou Sajot » (*Étude bibliographique et littéraire sur le Satyricon*, ouvr. cité, p. 27).

49. *Ibid.*, p. 541 (et note 7). Cet opuscule est mentionné par Morisot dans une lettre à Montholon (*Epistolarum centuriæ I*, ouvr. cité, p. 42).

50. *Dictionnaire critique, littéraire et bibliographique des principaux livres condamnés au feu*, ouvr. cité, p. 333 : « Cet ouvrage n'est point une continuation de l'*Euphormion* de Barclay [...] ».

sa qualité de premier de la lignée des Bourbon, plutôt que par celle d'« Henri le Grand » qui s'était développée de manière remarquable dans les écrits après sa mort en 1610<sup>51</sup> et que Morisot reprend lui-même dans le titre d'un panégyrique de la même année 1624<sup>52</sup>, dédié lui aussi à « Henrico Borbonio primo Galliarum principi ». Dans les deux dédicaces, la tonalité gauloise de l'appellation va dans le même sens, Henri IV ayant été maintes fois représenté en Hercule Gaulois : parler de la Gaule, c'est revenir aux origines de la liberté française. Reste l'étonnante distance temporelle que ces dédicaces affichent, voire postulent par rapport au moment de la publication imprimée des ouvrages qu'elles inaugurent. Un retard de publication ne suffit pas à expliquer cet écart, puisque dans le cas de l'*Alitophile*, les références satiriques portent de manière explicite sur le gouvernement de Luynes, c'est-à-dire les années 1619-1620. Mais dans la clé de l'*Euphormio*, « Protagon » est bien désigné comme « Henricus IV. Rex Galliæ ». Le principe de la *continuatio* rend ainsi acceptable le jeu temporel d'un libelle adressé au roi Henri IV qui viendrait fictivement prendre la suite de la seconde partie de l'*Euphormio*, de l'*Apologia* publiée l'année de la mort d'Henri IV, et même de l'*Icon animorum*, premier écrit de l'ensemble paru durant le règne de Louis XIII. À travers la figure du « prince des Gaules », il s'agissait peut-être de réactiver le modèle du père du roi régnant, de le rendre présent à un moment où son héritage pouvait sembler bien loin. La dédicace de l'*Icon animorum* à Louis XIII, absente de la traduction de 1625, ne disait-elle pas du père du roi régnant qu'il « a[vait] brisé par les armes sa Gaule viciée par l'ennemi intérieur »<sup>53</sup> (*Galliam suam agentibus fatis insanam armis fregit*) ?

C'est en effet au protecteur des « arts libéraux » que s'adresse l'auteur de l'*Alitophile* dans sa dédicace au prince des Gaules<sup>54</sup>, lui

---

51. *Argenis de Jean Barclay*, éd. citée, « Au roy » [Louis XIII], n.p. : « [...] vous estes fils d'un pere qui devoit durant sa vie [...] porter le surnom de Grand, que vous autres plus modestement ne luy avez donné qu'après sa mort ».

52. *Henricus magnus / Authore*, Cl. Bartholomeo Morisoto Divionensi JC, Geneva, ad Petrum Aubertum, 1624 ; ce texte est réédité en 1627 à la même enseigne.

53. La traduction de S. Taussig et O. Choné, *Tableau des esprits*, éd. citée, p. 97.

54. *Argenis de Jean Barclay*, éd. citée, « Au Roy », n.p. : « [...] il faut contracter alliance avec les bonnes lettres : que votre support les favorise à present que vous estes au monde, & quand vous n'y serez plus, qu'elles vous placent au nombre des Heros conformement à vostre vertu. [...] de droit paternel & maternel, vous serez le Protecteur des bonnes lettres, & cherirez tout ce qui viendra de leur part ». Cette dédicace à Louis XIII est de l'auteur du roman.

recommandant « la Vérité, que je ne sais quelle malice des hommes, par injustice et penchant naturel au mal, a condamnée à l'exil »<sup>55</sup>. Le libelle lui-même propose une traversée du temps, en une chronologie floutée par un curieux allégorisme. Ainsi, la description d'une galerie de douze tableaux rapporte les « travaux d'Acignius », et sa domination toujours plus étendue sur le monde, tel un souvenir des douze pièces de tapisserie qui ornent la salle des états dans *La Satyre Ménippée*<sup>56</sup>. Un épisode ultime voit paraître devant Alitophile la figure de Théophile de Viau, faisant aboutir le temps déroulé jusque-là en une sorte d'incarnation de l'« histoire immédiate ».

Alitophile, qui avait écouté l'œil sec le récit des aventures pitoyables de Chloris, prête soudain la plus grande attention aux malheurs d'un Théophile « déformé par la pâleur et une maigreur misérable » [*ita lurore & misera macie deformatum*, p. 490] et qui l'appelle son « ami fidèle » et son « compagnon ». Par la suite, l'évocation de ses malheurs est empreinte d'un stoïcisme qui procède peut-être davantage de la culture de Morisot que de ce que montrent les poèmes de prison de Théophile de Viau dans les années 1624-1625 : l'esprit croît à travers ses malheurs, il est doux d'être persécuté pour la « défense de la Vérité ».

[...] l'envie des Acigniens a porté mon infortune à son comble ; en recouvrant leur arrogance d'une fiction de sainteté, ils ont armé toute l'Eleutherie contre des vers pleins d'innocent agrément, et pour accroître leur pouvoir et celui de Géphyr m'ont chassé de ma patrie, me menaçant d'une mort infâme si, à la suite de cela, je péchais oralement ou par écrit contre Dieu ou les hommes.<sup>57</sup>

---

55. Dans l'édition d'Amsterdam en 1628, la même dédicace commence ainsi : « *Commendo tibi Virtutem, quam...* » (éd. citée, p. 371). Véritable modification ? infléchissement du discours ? Le fait que la suite du texte reste la même incite à conclure plutôt à une erreur de prote.

56. Sur le sens historique de cette galerie des États dans la *Satyre Ménippée*, voir F. Lestringant, « Une topographie satirique : la *Satyre Ménippée* », dans F. Lestringant et D. Ménager (dir.), *Études sur la Satyre Ménippée*, Genève, Droz, 1987, p. 55-84.

57. *Alitophili veritatis Lacrymae*, dans *Satyricon*, 1628, éd. citée, p. 491 : « *Sed Infortunium meum auxit maximè Acignorum invidia, qui fictae sanctitatis induentes supercilium, in plenos innoxiae jucunditatis versus totam Eleutheriam armavere, & pro sua Gephyriique potentia natalibus me pepulerunt terris, comminantes infamem mortem si quid postea lingua vel calamo in deos hominesve peccarem* ». Ma traduction.

Mais quelle est la vérité dont il est question, jusque dans le titre de l'ouvrage ? De nombreux passages en font un but à atteindre en renonçant à soi, dans un monde dépravé où, la « liberté expirante » [*morientis libertatis*], on rampe « à la manière espagnole au lieu de résister à la française » [*Hispane dominantur, pauci Gallice restititis*, p. 412]. À la fin du récit, Théophile invite ainsi Alitophile à embarquer pour l'île de la Vérité qui les protégera tous deux des persécutions.

Juste avant cet épilogue, et après avoir témoigné de la force d'âme avec laquelle il a traversé sa disgrâce, Théophile a actionné les rouages d'une machine à produire des images, supplantant « au silence de sa langue et de sa plume » pour la défense de la Vérité : une première image de Géryon-Luynes égorgé par un spectre de bois au milieu d'une cérémonie où les Saisons lui apportaient leurs bienfaits ; une autre des victoires de Clodoveus (Louis XIII) qui refuse le mauvais conseil papal de recourir à l'aide espagnole, et montre sa clémence ; une troisième où Tallicius (un nom sans clé) fait revenir les crimes et les persécutions de Géryon. La machine vient ainsi redoubler la galerie de tableaux, mais aussi le miroir de la Vérité qui permettait à Alitophile de remplacer Monason (Sully) dans son office de justice<sup>58</sup>. Elle est pourvue d'une dimension prophétique, qui décrit la mort de Géryon comme une punition macabre, interprétant ainsi la fièvre pourprée qui emporta en réalité le duc de Luynes, en 1621. La vision du meurtre fait alors surgir des marques de joie sur les visages des spectateurs de la machinerie théophilienne, qui peuvent lire une inscription affirmant que *Nihil tam utile, quam brevem potestatem esse, quæ magna sit* (« Rien n'est si utile que la brièveté du pouvoir, quand il est grand ») : la formule, empruntée aux *Controverses* de Sénèque le Rhéteur<sup>59</sup>, dit la limite de tout pouvoir. La machine théophilienne va donc bien au-delà de l'évocation historique pour montrer aux spectateurs de la scène, et au lecteur, ce qu'il advient nécessairement des tyrans.

Est-ce le Théophile de Viau d'avant son procès qui a surgi ainsi dans l'histoire d'Alitophile, faisant culminer, en une sorte d'image

---

58. *Ibid.*, p. 413 sq.

59. Le passage est exactement « *Nihil tam civile, tam utile quam brevem potestatem esse, quæ magna sit* ». Henri Bornecque le traduit ainsi : « Rien n'est aussi démocratique, aussi utile que d'accorder une courte durée à un grand pouvoir » (Sénèque le Rhéteur, *Controverses et suasoires*, H. Bornecque (trad.), Paris, Garnier, 1902, vol. 2, VII, 8, p. 90). Cette controverse n'a rien d'immédiatement politique puisqu'elle porte sur le cas d'une fille « forcée ».

prémonitoire du sort du poète, un récit déjà rempli d'images frappantes ? Il est possible que Morisot ait voulu évoquer le premier exil de 1619. Mais l'évocation du poète en magicien, la haine de Luynes, peuvent faire écho à un libelle en vers de 1620, *La Remonstrance à Theophile*, qui reprochait à Théophile de Viau de « dresser des autels aux Luynes » :

[...] Est-il possible que ta plume,  
 Pour un si vil sujet s'alume :  
 Veux-tu loger dedans les Cieux  
 L'horreur des hommes & des Dieux  
 Et [Est] aux despens de nos ruïnes,  
 Dresser des autels aux Luynes.  
 Les Muses maudissent le jour,  
 Que tu vinst leur faire la cour  
 Et d'un vray repentir touchées  
 Ont leur poitrine arrachées,  
 De voir que par leur art Divin  
 Pour un Magicien & devin,  
 On employe tant d'artifices  
 A desguiser ses malefices.<sup>60</sup>

Dans l'*Alitophile*, Théophile de Viau est absous de l'accusation de servir trop de maîtres et notamment d'avoir publié un poème servile à Luynes<sup>61</sup>, puisqu'il contribue, par sa machine, à accuser et à condamner le Connétable. Le texte de Morisot dialogue ainsi avec certains des libelles qui ont circulé pendant le procès du poète. Et si plusieurs de ses pages le situent dans le long terme de la polémique anti-jésuite, d'autres relèvent de la campagne plus récente contre Luynes, dont la même désignation pseudonymique se rencontre d'ailleurs dans un libelle de 1620, *Le Jugement de Minos contre les trois Geryons qui pillent la France*<sup>62</sup>. Mais, en 1623, Garasse avait donné une nouvelle actualité à la satire politique, une brûlante nécessité, comme la preuve que les avanies jésuites étaient toujours prêtes à se répéter. Or une inscription fixée au milieu de la galerie de tableaux donne d'Acignius une définition « négative » qui constitue un miroir exact de celle des libertins dans *La Doctrine curieuse* :

60. *La Remonstrance à Theophile*, s.l.s.n., 1620, in-8° de 8 p.

61. *Eloges du duc de Luynes. Avec l'advis au Roy par Theophile. Ensemble les Repliques*, s.l.s.n., 1620, in-8°, 23 p.

62. *Le Jugement de Minos contre les trois Geryons qui pillent la France*, sl, 1620, in-8°, 15 p. Les trois Geryons, monstres et « harpyes », sont les frères de Luynes.

Il [Acignius] ne règne ni sur l'homme, ni sur la femme, ni sur l'hermaphrodite, ni sur le vieillard, ni sur le jeune, ni sur l'enfant, mais sur Dieu de toute époque ; ni sur le mortel, ni sur l'immortel, ni dans le ciel, ni sur la terre, ni sur la mer, ni en enfer, mais partout, et sans couronne, sans sceptre, sans balance, sans loi. C'est Daphnis Theopolitanus qui l'a peint, ni ennemi, ni parent, ni en pleurant, ni en riant, et ni dans le marbre, ni sur une stèle, ni comme trophée, et en sachant ni ne sachant pourquoi il l'aura fait.<sup>63</sup>

L'hyperbole négative semble nettement parodier la fameuse définition du libertin selon Garasse :

Par le mot de libertin, je n'entens ny un Huguenot, ny un Athée, ny un Catholique ny un Heretique, ny un Politique, mais un certain composé de toutes ces qualités : le fonds est catholique, relevé par apres de couleurs bizarres et changeantes à proportion des humeurs, des discours, des compagnies, des sujets qui se presentent... le tout bien verifié, telles gens tiennent de l'un et de l'autre, du Catholique et du Huguenot, partant ny de l'un ny de l'autre.<sup>64</sup>

Elle vient signer ainsi l'inscription de tout l'écrit dans le moment Théophile.

En 1628, l'*Alitophile* était placé à la suite de l'*Euphormio I et II*, de l'*Apologia* et de l'*Icon Animorum*<sup>65</sup> : il devenait ainsi la cinquième partie d'un ensemble publié en latin sous le titre de *Satyricon*<sup>66</sup>. Entre 1610 et 1628 aura ainsi été produit un ensemble narratif dont la cohésion

---

63. *Ibid.*, p. 398-399 : « *neque viro, neque mulieri, neque hermaphrodito, neque seni, neque juveni, neque puero, sed omnis aetatis Deo, neque mortali, neque immortalis, qui neque coelo, neque terra, neque mari, neque inferis, sed ubique regnat, sine diademate, sine sceptro, sine bilance, sine lege. Theopolitanus Daphnis, neque hitis, neque necessarius, neque flens, neque ridens, hoc neque marmor, neque monumentum, neque trophaeum, sciens & nesciens cur hoc fecerit* » (ma traduction).

64. *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps [...]*, Paris, S. Chappolet, 1623, p. 681-682.

65. *Icon animorum*, Londini, Joanni Bil, 1614, in-12. Il existe une édition parisienne de la même année : *Joannis Barclaii Icon animorum*, Parisiis, apud J. Mettayer, 1614 ; une autre de 1617 : *Joannis Barclaii Icon animorum*, Parisiis, juxta exemplar impressum Londini, apud J. Billium.

66. *Joannis Barclaii Satyricon, cui accessit pars quinta, sive Alitophili Veritatis lachrymae... Addita ejusdem authoris Narratio de conjuratione anglicana, nunquam hactenus edita*, Amsterodami, apud J. Janssonium, 1628, in-12, 508 p. L'*Alitophile* y occupe les pages 371 à 497. Cette édition comprend la clé mentionnée plus haut.

est exhibée par un titre qui renvoie, plus explicitement que ne le faisaient certains écrits qui s’y insèrent, à la forme du roman pétronien. Le système onomastique fait en outre du système de références historiques et spatiales le point de convergence de l’ensemble des écrits publiés. On y trouve donc un roman latin en deux parties, un écrit de défense de ce dernier à teneur très anti-jésuite, un petit traité philosophique, un libelle anti-jésuite qui prolonge l’écriture des aventures d’*Euphormio* dans l’affaire Théophile de Viau, c’est-à-dire qui ressaisit le moment Théophile dans le long terme de l’affrontement avec la compagnie de Jésus ; enfin donc, dans certaines éditions<sup>67</sup>, cette clé qui peut valoir pour l’ensemble du montage ainsi constitué et contribue à en fabriquer la cohérence référentielle et polémique, au-delà des contextes locaux (Pont-à-Mousson, Dijon) qui s’y inscrivent tout de même. De fait, la clé est apparue au cœur de l’évaluation du caractère littéraire et local de la satire : premier « roman à clé » a-t-on écrit du *Satyricon*, validant ainsi son inscription dans la littérature<sup>68</sup>. Mais elle exhibe sans doute en son temps une forme originale d’appréhension politique du littéraire, voire une compréhension – aujourd’hui caduque – de ce qui fondait le littéraire dans l’écriture polémique. Ne faire qu’une lecture biographique du *Satyricon* – de l’*Euphormio*, puis de l’*Alitophile* –, ou strictement morale, c’est certes donner du poids à l’ancrage local bien réel des

---

67. Dans une édition in-8° de la même année de la Bibl. de l’Arsenal (8-BL-17175), intitulée *Euphormionis Lusinini sive Joannis Barclai Satyricon bipartitum. Cui adjuncta sunt praecipua ejusdem Barclai opera 1.* [suivent les titres des trois autres parties], Rothomagi, Joannem de la Mare, la clé (dont on remarque qu’elle n’est pas annoncée par le titre) a été ajoutée entre la page de titre et la dédicace à Jacques 1<sup>er</sup>, sous la forme d’un petit cahier de cinq feuillets sur les pages desquels des pages plus petites comportant la clé imprimée ont été collées. Les feuillets sont plus épais que ceux de l’octavo de 1628. De fait, un autre exemplaire de cette édition ne présente pas ce cahier (Ars. 8-BL-17176). Dans une édition amstellodamoise de 1628 encore, un format in-12 comportant les cinq parties, la même clé figure entre la dédicace et le texte de la première partie.

68. Le *Satyricon* est en effet considéré comme le « premier roman satyrique à clé », au sens où son succès aurait déterminé une mode au XVII<sup>e</sup> siècle : voir D. A. Fleming, « *Barclay’s Satyricon: the First Satirical Roman à Clé* », *Modern Philology*, nov. 1967, vol. 65, n° 2, p. 97. Pour une réflexion sur les clés au sein d’une histoire du livre et des pratiques de lecture, voir les travaux de M. Bombart (*Lectures à clés*, numéro cité de *Littératures classiques*, et plus récemment « Romans à clés : une pratique illégitime au filtre de la critique littéraire des journaux », dans A. Glinoyer et M. Lacroix (dir.), *La référence à l’œuvre. Romans à clés et (dé)codages du réel*, Liège, Presses Universitaires de Liège, 2014, p. 43-65.

écrits qui le composent, mais c'est passer aussi à côté des enjeux politiques de l'énonciation satirique, enjeux qui se mesurent ici en trois temps : intervention dans la question théologico-politique par l'insertion de la critique des papes et de l'éloge de la monarchie française à l'intérieur d'un vaste tableau des séductions et de l'hégémonie jésuite ; recontextualisation de cet écrit, par les traductions de 1625, dans un moment de crise de la « liberté française » d'écrire ; enfin, la même année, insertion dans le *Satyricon* d'un libelle qui ressaisit les critiques contre Luynes et l'affaire Théophile de Viau dans le temps long de la polémique anti-jésuite.

Il est frappant que des avocats soient auteurs des deux dernières opérations mentionnées : la rencontre des intérêts jésuites et du zèle du procureur Mathieu Molé dans le procès de Théophile de Viau, en 1623-1625, a sans doute contribué à l'émergence de réactions dans un groupe social pour qui la lutte contre la compagnie de Jésus restait d'actualité. Il est tout aussi frappant que les gestes qui ont peu à peu fabriqué le *Satyricon* de Barclay, avant ses multiples éditions au XVII<sup>e</sup> siècle, aient dans le même temps constitué Henri IV en garant et en mémoire d'une « liberté française » qui pouvait apparaître perdue en 1628. Le montage du *Satyricon* était bien un travail d'écriture de l'histoire.

Laurence GIAVARINI  
Centre Chevrier (université de Bourgogne)  
GRIH (Crh – EHESS)





*Aventures du Baron de Fœneste,  
Ed. Marteau, 1729.*